

Résultat de la commission :

oui

non

Liste d'attente :

## Ecole Nationale Supérieure d'art - Villa-Arson

### Demande d'attribution d'une chambre d'étudiant Année universitaire : 2019/ 2020

1ère demande  Renouvellement

**Nom et prénom** (en majuscules) .....

Né(e) le : ..... à ..... Département et/ou pays : .....

Nationalité : .....

#### Année d'études du candidat au moment de la prochaine rentrée universitaire

: 1 – 2 – 3 – 4 – 5 (entourez l'année)

**Nom et adresse** où doit parvenir la décision : .....

Ville : ..... pays : .....

Téléphone portable de l'étudiant : .....

Adresse mail de l'étudiant (en majuscules) : .....

Profession du parent 1 : ..... Profession du parent 2 : .....

Adresse des parents : .....

N° de téléphone des parents – domicile : ..... portable : .....

#### Situation universitaire après le bac

Bac à obtenir en 2019  Bac obtenu le : .....

Année universitaire précédente      Etablissement      Examen / concours

#### Situation sociale du candidat

Etes-vous : célibataire  marié(e)  veuf(ve)  divorcé(e)

Etes-vous orphelin de père ?  de mère ?  depuis le :

Vos parents sont-ils divorcés

Si oui, avez-vous été confié à la garde de : votre père  votre mère

Etes-vous boursier(e) oui  non  si oui montant annuel ou échelon de bourse :



# DOSSIER DE DEMANDE D'HEBERGEMENT ETUDIANT ANNEE SCOLAIRE 2019-2020

**Date limite de retour des dossiers : 14 juin 2019 (cachet de la poste faisant foi)**

à adresser au secrétariat pédagogique de l'école d'art de Nice – Villa Arson  
20 avenue Stephen Liegeard – 06105 Nice cedex 2

**Votre demande ne sera étudiée que si vous avez également fait une demande de logement au CROUS de Nice-Toulon : [www.crous-nice.fr](http://www.crous-nice.fr), parallèlement à votre demande d'hébergement à la Villa Arson (fournir copie de demande au CROUS)**

## **Pièces à fournir (même pour les renouvellements)**

Les dossiers incomplets et hors délais ne seront pas étudiés et seront rejetés

- 1. une lettre descriptive relatant précisément les situations familiales particulières** doit être obligatoirement jointe en complément des justificatifs demandés, (en l'absence de ces justificatifs et de cette lettre explicative, ces situations particulières ne seront pas prises en compte) :
  - a) Pour le candidat boursier à la charge de l'un de ses parents divorcés :**  
Une copie du jugement de divorce en entier (toutes les pages) confiant l'étudiant à l'un des parents et fixant le montant de la pension alimentaire (sauf renouvellement)  
**Et l'avis d'imposition (ou de non-imposition) de l'autre parent, précisant le montant de la pension versée**
  - b) Pour le candidat étranger ou/et dont les parents résident à l'étranger,** 3 bulletins de salaire ou avis d'imposition (traduits) et une attestation sur l'honneur des parents précisant qu'ils perçoivent ou non des revenus à l'étranger et le montant en **euros** de ces revenus (appréciation par **le Consulat de France** du pays de résidence du niveau de revenus compte tenu de la vie locale). Si les documents fiscaux ou de revenus sont manquants au dossier, la demande ne sera pas étudiée
- 2. Une photocopie de l'avis d'imposition ou de non-imposition des parents** de l'étudiant(e) adressé par les services fiscaux en 2018 pour les revenus perçus en 2017  
**et l'avis d'imposition de l'étudiant si ses revenus sont déclarés séparément**  
(ATTENTION : seul un avis d'imposition de l'étudiant lui-même ne peut être recevable, même s'il est indépendant fiscalement)
- 3. Une photocopie du livret de famille** (pages mariage(s) et naissances enfants figurant sur le foyer fiscal (sauf renouvellement)
- 4. Une attestation d'attribution ou de non attribution de bourse obtenue** dans l'enseignement supérieur adressée par le CROUS pour l'année 2019/2020, mentionnant les demandes d'hébergements en cités universitaires.
- 5. Une attestation de la CAF des parents mentionnant le quotient familial** (téléchargeable sur [caf.fr](http://caf.fr))

Le secrétariat de l'école est en droit d'exiger en outre toute pièce jugée nécessaire à l'examen du dossier du candidat et notamment les photocopies de déclarations de revenus, de quittance de loyers, d'attestation de la CAF, de certificats médicaux, de bulletins de paye, de notification d'ASSEDIC, ...

Nous vous rappelons qu'il doit être possible au Secrétariat Pédagogique de **pouvoir joindre téléphoniquement le candidat** ou son représentant aux heures de bureau.